



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2007
Français
Original : anglais/espagnol

Soixante-deuxième session

Point 100 j) de la liste préliminaire*

Désarmement général et complet

Relation entre le désarmement et le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 61/64 de l'Assemblée générale. On y trouvera un récapitulatif des activités entreprises par les départements et l'organisme partenaires du Groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement ainsi que les informations pertinentes reçues des pays.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Mesures prises	2–15	2
III. Informations reçues de gouvernements		5

* A/62/50.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 61/64 de l'Assemblée générale, intitulée « Relation entre le désarmement et le développement ». Dans ladite résolution, l'Assemblée générale a rappelé le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur la relation entre le désarmement et le développement (A/59/119) et prié le Secrétaire général de continuer à prendre, par l'intermédiaire des organes compétents et dans les limites des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du Programme d'action adopté à la Conférence internationale de 1987 sur la relation entre le désarmement et le développement et de lui faire rapport à sa soixante-deuxième session.

II. Mesures prises

Activités entreprises par les départements et l'organisme partenaires du Groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement

2. Le présent rapport contient un récapitulatif des activités se rapportant au désarmement et au développement entreprises par les départements et l'organisme partenaires du Groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement depuis la parution du précédent rapport du Secrétaire général sur la question (A/61/98).

3. Le Département des opérations de maintien de la paix a appuyé sept programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Il a de fait travaillé en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement pour améliorer la planification et l'exécution des activités de réintégration. Il a dirigé la mise en place de services intégrés de désarmement, de démobilisation et de réintégration (à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti et à la Mission des Nations Unies au Soudan), qui rassemblent dans les mêmes locaux le personnel des organismes de développement des Nations Unies concernés afin de mieux coordonner leur participation aux activités de réintégration. En février 2007, le Département a examiné le fonctionnement de ces services pour tirer des enseignements utiles et identifier les meilleures méthodes de travail. Il a notamment constaté qu'il fallait améliorer encore la planification des activités de réintégration, y impliquer la mission de maintien de la paix et bâtir une culture commune solide entre les organismes des Nations Unies qui sont associés aux activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration de la mission concernée.

4. Le Département a également coprésidé le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui est composé de 16 départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies et qui a lancé, le 18 novembre 2006, les Normes intégrées de désarmement, de démobilisation et de réintégration et le Centre de documentation en ligne des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Regroupant les principes directeurs du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ces normes constituent l'approche intégrée adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour la planification, la gestion et l'exécution des programmes correspondants. Elles constituent le répertoire le plus complet des meilleures méthodes d'action acquises

au fil du temps par les départements, organismes, fonds et programmes de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Pour compléter les 24 domaines d'intervention couverts par cette première version, le Département et divers partenaires s'emploient actuellement à établir des directives pour la combinaison des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration avec la réforme du secteur de sécurité, avec la justice en période de transition et dans le cadre du processus de paix.

5. Conscient que la violence armée et les conflits entravent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) soutient activement l'action menée par les gouvernements pour prévenir et combattre la prolifération des armes légères, désarmer et démobiliser les ex-combattants et faciliter leur réintégration, et réduire et prévenir la violence armée. En 2006, il a prêté son aide à 40 pays à travers le monde. Outre cet appui, le PNUD a contribué activement aux activités de désarmement et de développement, promouvant de nombreuses opérations et y participant.

6. Comme suite à un sommet ministériel tenu à Genève en juin 2006, à l'issue duquel 42 États ont adopté la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, le Gouvernement suisse et le PNUD, en collaboration avec un groupe restreint d'États Membres, ont entrepris un travail de longue haleine visant à faire connaître la relation entre la violence armée et le développement et à appliquer les engagements énoncés dans la Déclaration dans un certain nombre de pays pilotes. Leur action est axée sur trois volets :

- Sensibilisation, diffusion et coordination : conscient de l'importance que prendra la Déclaration de Genève à mesure que croîtra le nombre de ses signataires, le Groupe restreint se fait le défenseur de la Déclaration et s'emploie à accroître le nombre de ses adhérents. Un séminaire régional a été organisé en avril 2007 au Guatemala pour faire mieux connaître la Déclaration aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes et a abouti à l'adoption par 12 pays de la région de la Déclaration de Guatemala sur la violence armée et le développement. Un deuxième atelier doit être organisé pour l'Afrique en 2007. À la fin de juin 2007, ils étaient 50 États à avoir adopté la Déclaration de Genève;
- Quantification et recherche : conscient de la nécessité de quantifier les coûts et d'évaluer l'impact de la violence armée sur le développement pour pouvoir élaborer des programmes d'action efficaces, le Groupe restreint cherche à mettre au point des outils et indicateurs qui permettraient de mesurer l'incidence de la violence armée sur le développement. Un atelier sera organisé à cette fin en juin 2007, à Genève, dans le cadre du projet Small Arms Survey;
- Élaboration de programmes : conscient de la nécessité de faire en sorte que les dispositions énoncées dans la Déclaration de Genève débouchent sur des programmes de prévention efficaces, le Groupe restreint travaille avec un certain nombre de pays à l'élaboration de vastes programmes afin notamment que la prévention de la violence armée devienne partie intégrante des programmes nationaux de développement.

7. En 2006 et 2007, le PNUD a continué de collaborer avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre du programme conjoint de prévention de

la violence armée. Lancée en 2005, cette initiative vise à favoriser la lutte contre la violence armée en soutenant l'élaboration d'une politique internationale fondée sur une bonne compréhension des causes, de la nature et des conséquences de la violence armée, et sur les meilleures méthodes au vu des initiatives prises à ce jour.

8. Au niveau mondial, le programme de prévention de la violence armée prévoit l'élaboration, en collaboration avec les organismes donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de directives sur la violence armée et le développement. En tant que coprésident de l'équipe spéciale du CAD chargée de la sécurité et du développement, le PNUD y participe activement.

9. Au niveau des pays, les projets entrepris en 2006 au Brésil et en El Salvador dans le cadre du programme ont surtout consisté à renforcer les interventions nationales et les institutions s'occupant de la violence armée, ainsi qu'à évaluer les meilleures méthodes d'action. En 2007, une collaboration sera établie avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile pour la mise en place de programmes de grande envergure dans des pays pilote en Afrique, en Asie et en Europe orientale.

10. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine (UN-LiREC) du Bureau des affaires de désarmement a aidé le Gouvernement costaricien et sa toute nouvelle commission nationale des armes à feu à mieux utiliser l'aide fournie par le PNUD et le Centre pour l'exécution du projet national de désarmement et de développement. Ce projet en cours d'application vise à réduire l'impact de la violence armée sur le développement et, en particulier, sur le système de santé.

11. Le Centre a également aidé les bureaux du PNUD en Jamaïque et à la Trinité-et-Tobago à concevoir un programme global d'aide pour la paix et la sécurité. Les deux pays ont par la suite pris l'engagement d'adopter une approche multipartite, prévoyant de modifier la législation sur les armes à feu et d'appuyer la recherche, la formation et le développement communautaire dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

12. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) a poursuivi la mise en place du Registre des armes légères pour l'Afrique à l'intention des neuf pays participants, l'objectif étant de renforcer la transparence sur la circulation des armes légères. La base de données du Registre constituée dans le cadre du Régime de transparence et de surveillance des armes légères en Afrique est opérationnelle depuis mai 2006. Le Registre favorise une plus grande ouverture, une meilleure transparence et une plus grande confiance chez les pays participants et, partant, contribue à la sécurité et ouvre la voie au développement durable.

13. L'UNREC a participé à la rédaction et à l'examen de la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. En particulier, l'UNREC a présidé la réunion de travail du Groupe d'experts indépendants chargé par la CEDEAO d'examiner le projet de Convention. La Convention est un instrument juridiquement contraignant qui vise à mettre fin à la prolifération des armes légères pour permettre aux programmes de développement de se dérouler dans un climat de sécurité.

14. En 2007, l'UNREC a lancé le programme de réforme de la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique. Ce programme est actuellement mis en œuvre au Togo et est centré sur la promotion des relations entre la population civile et l'armée. À terme, il sera étendu à 11 autres pays africains.

15. Eu égard au rôle primordial que jouent les organisations de la société civile dans la promotion de la paix et de la sécurité, l'UNREC exécute actuellement un projet intitulé « Développement de capacités en matière de désarmement concret et de consolidation de la paix : renforcement des organisations locales et des organisations de la société civile ». Il s'agit d'organiser des séminaires régionaux pour leur permettre d'appuyer l'action de consolidation de la paix et de la sécurité entreprise par les autorités, et de contribuer ainsi à la prévention des conflits et à l'instauration d'un climat propice au développement durable en Afrique.

III. Informations reçues de gouvernements

Cuba

[Original : espagnol]
[17 mai 2007]

Observations formulées en application du paragraphe 6 de la résolution 61/64 de l'Assemblée générale, intitulée « Relation entre le désarmement et le développement »

Cette question a pour point de départ l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, qui dispose l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. La relation entre le désarmement et le développement a ensuite été mentionnée dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui demandait à la communauté internationale de continuer à analyser cette relation, et est inscrite depuis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue en septembre 1987, la décrit dans les termes ci-après :

- Le désarmement et le développement sont deux des défis les plus pressants que le monde doit relever aujourd'hui;
- La course aux armements qui se poursuit absorbe une proportion beaucoup trop importante des ressources humaines, financières, naturelles et technologiques du monde, grevant lourdement l'économie de tous les pays et faisant obstacle aux courants commerciaux, financiers et technologiques internationaux;
- Les dépenses militaires mondiales offrent un contraste saisissant avec le sous-développement économique et social, ainsi qu'avec la misère et la pauvreté qui sont le lot de plus des deux tiers de l'humanité.

De ce fait, un programme d'action a été présenté à la communauté internationale pour adoption, qui met l'accent sur :

- L'importance que revêt le respect du droit humanitaire international applicable en cas de conflit armé;
- La volonté de la communauté internationale de consacrer au développement socioéconomique une partie des ressources dégagées grâce au désarmement. Dans cette optique, il a été envisagé d'adopter des mesures propres à réduire le niveau et le volume des dépenses militaires, ce qui permettrait de consacrer des ressources supplémentaires au développement économique et social des pays en développement;
- Les besoins sur le plan politique et en matière de sécurité, ainsi que le niveau des dépenses militaires, compte tenu de la nécessité de maintenir ces dépenses au niveau le plus bas possible et d'informer l'opinion publique à ce sujet.

Étant donné son importance, cette question a été maintenue à l'ordre du jour de nombreuses sessions de l'Assemblée générale et a donné lieu aux résolutions suivantes : 49/75 J du 15 décembre 1994, 50/70 G du 12 décembre 1995, 51/45 D du 10 décembre 1996, 52/38 D du 9 décembre 1997, 53/77 K du 4 décembre 1998, 54/54 T du 1^{er} décembre 1999, 55/33 L du 20 novembre 2000, 56/24 E du 29 novembre 2001, 57/65 du 22 novembre 2002, 59/78 du 3 décembre 2004 et 60/61 du 8 décembre 2005, ainsi que de la décision 58/20 du 8 décembre 2003.

Conformément aux dispositions de la résolution 57/65 de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 2002, un groupe d'experts gouvernementaux a été créé pour examiner cette question, compte tenu de l'évolution de la situation internationale depuis 1987. On trouve dans son rapport beaucoup d'idées, d'observations et de recommandations très intéressantes, dont :

- Les dépenses militaires mondiales, qui, durant une bonne partie des années 90, avaient diminué, ne cessent d'augmenter depuis 2001;
- Certains pays ont renoncé à rechercher des solutions multilatérales aux questions de désarmement et de sécurité, comme en témoignent l'échec des efforts visant à négocier un protocole de vérification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et le fait que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit toujours pas entré en vigueur;
- Le sous-développement et la pauvreté continuent de toucher de nombreux pays. Selon le *Rapport mondial sur le développement humain, 2003*, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), plus d'une cinquantaine de pays sont aujourd'hui plus pauvres qu'ils ne l'étaient en 1990, certains indicateurs de développement humain, tels que la faim, la mortalité infantile et les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, ont reculé dans certains pays, et plus d'un cinquième de l'humanité vit dans le dénuement le plus complet.

Cuba a clairement exprimé son point de vue à ce sujet dans les documents finaux des douzième et quatorzième Conférences des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, tenues en Afrique du Sud et à Cuba en 1998 et 2006, respectivement, ainsi que de la treizième Conférence ministérielle des pays non alignés, tenue en Colombie en 2000. Ces documents rappellent qu'il faut mettre fin à la course folle aux armements et que les États doivent contribuer au

développement durable des pays en développement en y affectant une partie des ressources qu'ils consacraient aux armements.

La spirale de la violence engendrée par la politique impérialiste des États-Unis s'est intensifiée, exacerbée par la résistance des peuples iraquien et afghan et la menace d'agression contre la République islamique d'Iran. Elle se traduit par l'affectation de sommes astronomiques, se chiffrant en milliards de dollars, au budget du Pentagone, sommes qui ne peuvent donc être consacrées au développement des secteurs les plus vulnérables de la société américaine elle-même, alors que par ailleurs les États-Unis poussent leurs alliés à les suivre dans cette voie.

De plus, cette politique contraint d'autres pays à augmenter de plus en plus leurs dépenses de défense, car elle engendre l'insécurité, la peur et la méfiance au niveau international, mettant la paix en plus grand péril, aggravant le risque de guerre mondiale et accélérant la course aux armements.

Ce phénomène produit des dommages collatéraux sur les ressources naturelles et socioéconomiques de la planète, dont l'usage irrationnel est lourd de conséquences imprévisibles pour l'ordre économique, social et climatique et pour toute l'activité de l'homme. Parce qu'il touche surtout les pays du « tiers monde », ce phénomène creuse l'écart entre le Nord développé et le Sud pauvre.

Cuba estime que l'augmentation constante des dépenses militaires mondiales, qui dépassent à présent 1 000 milliards de dollars, suffit à elle seule à semer la méfiance et à provoquer une inquiétude légitime dans la communauté internationale. Un seul pays, les États-Unis d'Amérique, consacre aux armements autant que le reste du monde.

Ce sont là des réalités qui exigent de nous des mesures urgentes. Comme initiative concrète, qui, outre son bien-fondé incontestable, pourrait aider à l'instauration d'un climat de confiance, Cuba propose la création d'un fonds administré par l'Organisation des Nations Unies, auquel chaque pays sera tenu de verser la moitié de ses dépenses militaires et qui servira à aider au développement économique et social des pays pauvres.